



GROUPE « PATRIOTES POUR L'EUROPE »

DELEGATION FRANCAISE

CONDITIONS POUR SOUMETTRE UNE OFFRE

APPEL D'OFFRES

**Prestation de services audiovisuels et photographiques pour la Délégation française
du Groupe Patriote pour l'Europe et ses députés**

[FR_26_01]

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES

1. La remise d'une offre vaut acceptation par le soumissionnaire des conditions stipulées dans les documents de marché du présent appel d'offres : le cahier des charges ainsi que le projet de contrat de marché qui sera proposé au soumissionnaire par le groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE ». Les documents susmentionnés fixent les conditions du présent appel d'offres et se complètent mutuellement.
2. La présente procédure porte sur la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire de prestation de services audiovisuels et photographiques pour la Délégation française du Groupe Patriote pour l'Europe et ses députés.
3. À l'issue de la présente procédure, des bons de commande seront émis sur une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 31/03/2029. Les commandes seront passées au fur et à mesure des besoins sur la base d'émission de bons de commande. Ce marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.
4. La soumission d'une offre entraîne la renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales de vente. La soumission d'une offre lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.
5. Le soumissionnaire doit, avant de soumettre son offre, prendre toutes les mesures nécessaires afin d'évaluer l'étendue et la qualité de l'objet de l'appel d'offres ainsi que les difficultés éventuelles. En soumettant une offre, le soumissionnaire reconnaît avoir une connaissance des risques et des aléas liés à l'exécution du marché.
6. La période de validité des offres, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est de 6 mois à compter de la date limite de soumission des offres. Le cahier des charges relatif au marché est joint à la présente invitation à soumissionner. Le cahier des charges énumère tous les documents à joindre à l'offre, y compris les pièces justificatives sur la capacité économique, financière, technique et professionnelle.
7. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE ». Celui-ci ne prend naissance qu'à la date de la dernière signature du contrat par le groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE » avec l'attributaire du marché. De même, la remise d'une offre ne donne aucun droit à l'attribution du marché ou partie de celui-ci. Le groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE » peut, jusqu'à la signature du dernier contrat, annuler la procédure de passation du marché sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation pour tout frais exposé, y compris les éventuels frais de déplacement. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.
8. Les soumissionnaires seront informés par écrit de la suite réservée à leur offre.
9. Les dépenses encourues dans le cadre de la préparation et de la présentation des offres sont imputables aux soumissionnaires et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement.
10. Les documents soumis dans le cadre des offres soumises resteront la propriété du groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE » dès l'ouverture et sont traitées de façon confidentielle.
11. Le suivi de la réponse à l'invitation à soumissionner impliquera l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse, CV). Ces données seront traitées conformément au règlement (UE) n° 2018/1725 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de l'offre, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées

uniquement par le service de l'ordonnateur compétent du groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE » dans cette finalité. Sur demande, le soumissionnaire peut obtenir, par courriel à l'adresse patriots.tender@europarl.europa.eu la communication de ses données à caractère personnel et peut rectifier toute donnée personnelle inexacte ou incomplète. Pour toute question concernant le traitement des données personnelles, le soumissionnaire peut s'adresser au service de l'ordonnateur compétent du groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE ». Il a le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données en ce qui concerne le traitement de ses données à caractère personnel.

2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les soumissionnaires qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur les documents de marché doivent poser leurs questions, uniquement **par écrit**, jusqu'à trois jours ouvrables avant la date limite de réception des offres mentionnée au point 3 ci-dessous, par courrier électronique à l'adresse suivante :

patriots.tender@europarl.europa.eu

Cette demande d'informations complémentaires devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES [FR_26_01]

Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements supplémentaires présentées moins de trois jours ouvrables avant la date limite pour la réception des offres.

Le pouvoir adjudicateur ne répondra pas aux questions écrites, soumises après la date limite ou des questions qui sont mal formulées ou adressées.

Les questions reçues et les réponses correspondantes seront consignées dans un courrier qui sera transmis par le pouvoir adjudicateur à tous les soumissionnaires avant la date limite d'envoi des offres mentionnée au point 3 ci-dessous.

Le pouvoir adjudicateur peut, de sa propre initiative, informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre type d'insuffisance matérielle dans la rédaction des documents du marché.

Tout renseignement complémentaire ou modification apporté aux documents de marché sera communiqué simultanément et par les mêmes moyens à l'ensemble des candidats invités.

3. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL D'OFFRES

Date et heure limite de transmission des offres : **27/03/2026 à 23h59**

Date probable pour l'attribution: **07/04/2026**

4. CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres ne peuvent être formulées que par écrit, dans une des langues officielles de l'Union européenne.

Il est toutefois précisé que la langue de travail sera le Français ou l'Anglais.

L'offre doit :

- être rédigée sur papier à en-tête du soumissionnaire;
- être signée manuscritement ou électroniquement par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité;

- être soumise pour la totalité du marché ;
- être libellée en Euros.

L'administration du groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE » demandera aux soumissionnaires de compléter toute offre incomplète, illisible ou non formatée selon les instructions. Le soumissionnaire dispose de trois (3) jours pour se conformer à cette demande, sous peine de voir son offre rejetée pour non-conformité.

L'offre contiendra obligatoirement tous les documents et renseignements recensés ci-dessous :

- Les statuts de la société mandatée ou de chaque société s'il s'agit d'un groupement d'opérateurs économiques, ainsi que le siège social, la structure du capital, son actionnariat et ses participations, la composition de son conseil d'administration ou tout autre document officiel reflétant le statut juridique de l'opérateur économique.
- Si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques, la fiche de renseignements concernant les groupements d'opérateurs économiques fournie à l'annexe IV du cahier des charges, dûment complétée, datée et signée.
- La déclaration sur l'honneur tel que décrit à l'annexe II des spécifications. Le soumissionnaire gagnant devra fournir les pièces justificatives pour tous les cas d'exclusion décrite dans la présente annexe.

Pour le cas où le soumissionnaire entendrait faire appel à la sous-traitance, l'ensemble des pièces visées ci-dessus devront impérativement être également communiquées pour l'ensemble des sous-traitants. L'Annexe V au cahier des charges devra être remplie. Le soumissionnaire devra remplir également l'annexe IV en relation avec les sous-traitants.

- L'ensemble des documents relatifs aux aspects techniques de l'offre que le soumissionnaire estimera opportun de produire.
- L'ensemble des documents relatifs à l'aspect financier (Annexe III et VI) de l'offre, avec la mention du montant total de cette dernière et le cas échéant, de l'ensemble des montants unitaires, accompagnée des bordereaux de prix (Annexe I).

5. DELAIS ET MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

1. La date limite de transmission des offres sont fixées au **27/03/2026 à 23h59**
2. La transmission des offres se fait courrier électronique à l'adresse suivante :
patriots.tender@europarl.europa.eu
 - la référence de l'appel d'offres :

APPEL D'OFFRES [FR_26_01]

3. Les offres ne respectant pas les délais de transmission indiqués ci-dessus seront déclarées non conformes.

6. OUVERTURES DES OFFRES

Les offres seront ouvertes en séances physiques :

Au bureau du groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE » au Parlement européen, soit à Bruxelles au 60 rue Wiertz, 1047 Bruxelles, le 30/03/ 2026 à 11h00.

7. COMMUNICATION DES RESULTATS

Le groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE » informera simultanément et individuellement chaque soumissionnaire écarté par email que son offre n'a pas été retenue. Le groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE » indiquera dans chaque cas les motifs du rejet de l'offre ainsi que les voies de recours disponibles.

Le groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE » communiquera, simultanément aux notifications des rejets, la décision d'attribution à l'attributaire en précisant que celle-ci ne constitue pas un engagement de la part du Groupe. Le contrat ne pourra être signé avant une période de :

- dix jours calendaires si les décisions susmentionnées ont été notifiées par voie électronique.

Tout soumissionnaire évincé peut obtenir des informations complémentaires sur les motifs du rejet de son offre, sur demande écrite par courrier électronique. Seuls les soumissionnaires ayant fait une offre recevable pourront demander les caractéristiques et avantages relatifs de l'offre retenue ainsi que le nom de l'attributaire. Sont jugées recevables les offres des soumissionnaires qui ne sont pas exclus et qui satisfont aux critères de sélection. Toutefois, la communication de certains éléments peut être omise dans le cas où elle ferait obstacle à l'application des lois, serait contraire à l'intérêt public, porterait préjudice aux intérêts commerciaux légitimes d'entreprises publiques ou privées ou pourrait nuire à une concurrence loyale entre celles-ci.

8. SUSPENSION DE LA PROCEDURE

Si nécessaire, après la communication des résultats et avant la signature du contrat, le groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE » pourra suspendre la signature du contrat pour examen complémentaire dans le cas où les demandes ou commentaires formulés par des soumissionnaires écartés ou lésés, ou toute autre information pertinente reçue, le justifient. Les demandes, commentaires ou informations en question doivent être reçus pendant la période de 10 jours calendaires à compter du lendemain de la date de notification simultanée des décisions de rejet et d'attribution. Dans le cas d'une suspension, tous les soumissionnaires sont informés dans les trois jours ouvrables suivant la décision de suspension.

Suite aux examens complémentaires découlant de la suspension de la procédure, le groupe « PATRIOTES POUR L'EUROPE » pourra confirmer sa décision d'attribution, la modifier ou, le cas échéant, annuler la procédure. Toute nouvelle décision sera motivée et portée à la connaissance, par écrit, de tous les soumissionnaires en lice.